



<input type="checkbox"/> <b>1ÈRE ANNÉE PRÉSENTIEL</b> <b>2026 :</b> M1= 9, 10 et 11 octobre 2026 M2= 20, 21 et 22 novembre 2026 <b>2027 :</b> M3= 8, 9 et 10 janvier 2027 M4= 19, 20 et 21 février 2027 M5= 2, 3 et 4 avril 2027 M6= 14, 15 et 16 mai 2027	<input type="checkbox"/> <b>Financement personnel</b>	<input type="checkbox"/> <b>Financement entreprise</b>
	<b>2600€ *</b> <b>Frais de dossier : 50 €</b>	<b>2860€ *</b> <b>Frais de dossier : 80 €</b>
<input type="checkbox"/> <b>1ÈRE ANNÉE MIXTE (À DISTANCE)</b> Suivi de début octobre 2026 à fin mai 2027. Regroupement d'hiver en présentiel : 2, 3 et 4 octobre 2026	* Ces tarifs comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les regroupements, y compris le regroupement d'été,</li> <li>• L'accès à la plateforme, les ressources pédagogiques</li> <li>• L'accompagnement pédagogique, technique</li> </ul> Ils ne comprennent pas : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de transport, d'hébergement et de repas,</li> <li>• Achat de livres et de petits matériels de botanique,</li> <li>• Les supports de cours en version papier.</li> </ul>	
<b>Regroupement d'été de 5 jours en Haute-Loire ** :</b> Du 20 au 24 juin 2027 Forfait Hébergement et pension complète ** : 370,00€ ** obligatoire pour les apprenants en parcours Présentiel et en parcours Mixte.	Si prise en charge non acceptée, souhaitez-vous financer vous même la formation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

## PIÈCES À FOURNIR POUR VOTRE INSCRIPTION EN 1ÈRE ANNÉE :

- La présente fiche, datée et signée
- Une photo d'identité
- Une copie de pièce d'identité
- CV et lettre d'intention (motivations, objectifs, projet professionnel)
- Un chèque\*\*\* ou un virement pour les frais de dossier, non remboursable en cas d'annulation de la part du stagiaire.

\*\*\*Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre d'IMDERPLAM, datés du jour de leur émission et non de leurs dates prévues d'encaissement.

Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente d'IMDERPLAM.

<b>Nom :</b>	<b>Adresse :</b>	
<b>Prénom :</b>		
<b>Date de naissance :</b>	<b>Code postal :</b>	<b>Ville :</b>
<b>Tel :</b>	<b>Mail :</b>	
<b>Profession :</b>	<b>Date et signature :</b>	

### Comment avez-vous connu notre école ?

- |   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> bouche à oreille             | <input type="checkbox"/> sur Internet                      | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> via une enseigne spécialisée | <input type="checkbox"/> recherche personnel               | .....                             |
| <input type="checkbox"/> salon / évènement            | <input type="checkbox"/> sur notre page Facebook/Instagram | .....                             |



- Demande d'aménagement particulier - situation de handicap

Si vous cochez cette case, nous prendrons contact avec vous afin d'avoir plus de précision sur vos besoins d'aménagement.

### MODALITÉS DE VALIDATION DES INSCRIPTIONS (FINANCEMENT PERSONNEL) :

A réception de votre dossier complet, vous recevrez par mail sous 48h le **contrat de formation** afin de le signer par voie électronique (sous un délai de 72h). Merci de sélectionner ci-dessous votre moyen de paiement :

- Chèque(s)\*\*\*                       Virement(s)
- Soit un règlement comptant de la totalité :** 2600€00.
- Soit un règlement en 2 fois :** un règlement des arrhes de 500,00€ (14 jours après l'envoi du contrat); puis le règlement du solde 2100,00€ le 10/09/2026.
- Soit un règlement en 5 fois :** un règlement des arrhes de 500,00€ (14 jours après l'envoi du contrat) et quatre règlements de 525,00€ chacun les 10/09/2026, 10/10/2026, 10/11/2026, 10/12/2026
- Soit un règlement en 9 fois :** un règlement des arrhes de 500,00€ (14 jours après l'envoi du contrat) et huit règlements de 262,50€ chacuns les 10/09/2026, 10/10/2026, 10/11/2026, 10/12/2026, 10/01/2027, 10/02/2027, 10/03/2027, 10/04/2027.

\*\*\*Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre d'IMDERPLAM, datés du jour de leur émission et non de leurs dates prévues d'encaissement.

### COORDONNÉES BANCAIRE IMDERPLAM :

**IBAN :** FR76 1027 8090 6100 0201 6540 128    **BIC :** CMCIFR2A

*Pensez à programmer vos virements*

### ET POUR LE REGROUPEMENT D'ÉTÉ :

→ Le règlement du forfait hébergement et pension complète du regroupement d'été, soit deux chèques de 185€ à l'ordre de « **Les Chalets du Mézenc** », encaissement le 05/11/2026 et le 05/03/2027.

**IMPORTANT :** aucune inscription ne sera considérée définitive si le dossier est incomplet.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE D'IMDERPLAM

Cycle d'herboristerie "Plantes médicinales et Médecines douces" dispensée par IMDERPLAM

### 1. RÉSILIATION OU ABANDON DE LA FORMATION

- 1.1 Conformément au décret du n° 2014-1061 du 17 septembre 2014 vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter du jour de la conclusion du contrat. Tout stage commencé est dû en totalité, même si le participant ne s'est pas présenté.
- 1.2 Toute annulation de la part de l'apprenant doit être signalée et confirmée par écrit (par voie postale ou par courriel).
- 1.2.1 Modalités de remboursement à compter de la date de signature du contrat de formation :  
Les frais de dossier et les arrhes ne sont en aucun cas remboursables.  
Une résiliation intervenant moins de 2 semaines avant le début de la formation ou un abandon de la formation après le début de la formation : 100% du coût de la formation est dû.
- 1.2.2 L'apprenant s'engage à suivre la totalité de la formation. Les arrêts anticipés ne donnent lieu à aucun remboursement ni report. S'il le souhaite, l'apprenant pourra s'inscrire à la rentrée suivante selon des conditions tarifaires spécifiques sous réserve de l'accord d'IMDERPLAM.
- 1.2.3 Si l'apprenant ne peut plus suivre la formation en totalité, toute demande de résiliation sera étudiée au cas par cas par l'école avant acceptation. Le contrat de formation pourra être résilié sur présentation d'un justificatif. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat (hors frais de dossier et arrhes).
- 1.3 IMDERPLAM se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.  
IMDERPLAM informe le signataire du contrat à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée. IMDERPLAM procède alors au remboursement des sommes éventuellement perçues et effectivement versées par l'apprenant.

### 2. RÈGLEMENT DE LA FORMATION

- 2.1. Si le règlement est à la charge de l'apprenant, la formation devra être réglée selon les conditions déterminées dans le contrat de formation établi, correspondant à un financement personnel.
- 2.2 Si le règlement est à la charge de l'entreprise, la formation devra être réglée selon les conditions déterminées dans la convention de formation établie.
- 2.3 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, l'entreprise ou l'apprenant est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.
- 2.4 Si non respect des modalités de règlement, tout retard de paiement entraînera une suspension des activités d'apprentissages. En cas de non règlement, suspension totale de l'accès à la formation.

### 3. OBLIGATIONS DE L'APPRENANT ET/OU DU CONTRACTANT DE L'ORGANISME DE FORMATION

- 3.1 Si la formation est assurée dans les locaux de IMDERPLAM, l'apprenant doit respecter le règlement intérieur de IMDERPLAM.
- 3.2 L'apprenant s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.  
Il s'oblige à signer en fin de chaque cours, la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par l'apprenant peuvent entraîner son renvoi de la formation dans les conditions prévues par le règlement intérieur. En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.
- 3.3 Tout retard de l'apprenant pourra entraîner une non-admission à la formation.

### 4. MOYENS PÉDAGOGIQUES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'apprenant s'engage à considérer toutes informations pédagogiques qui lui seront remises comme étant la propriété intellectuelle d'IMDERPLAM. Il est notamment informé que l'utilisation des documents remis lors de la formation, est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957: « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. L'apprenant s'engage, en connaissance de cause, à ne pas communiquer ou rendre accessible à des tiers, tout document pédagogique distribué dans le cadre de la formation, sans l'aval écrit préalable de l'IMDERPLAM.

### 5. ACCEPTATION DES CGV

Toute participation à une formation IMDERPLAM implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'apprenant, et le respect par celui-ci de notre règlement intérieur.

### 6. DONNÉES PERSONNELLES

L'apprenant est informé que les informations à caractère personnel demandées par IMDERPLAM font l'objet d'un traitement informatique permettant l'inscription, la facturation et le suivi de la formation. Elles peuvent être communiquées aux partenaires contractuels de IMDERPLAM (financeurs ou organismes de contrôle notamment). L'apprenant est également susceptible de recevoir régulièrement des informations sur les services proposés par IMDERPLAM.

Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) : règlement 2016/679 du 27 avril 2016, l'apprenant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression pour les données personnelles le concernant. Ce droit s'exerce par simple courrier adressé au siège social ou par mail à l'adresse suivante : [secretariat@imderplam.com](mailto:secretariat@imderplam.com).

### 7. DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes, avant de les porter devant le tribunal de commerce de Montpellier.

Les parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve. Toutefois, cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliquent de plein droit.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société IMDERPLAM qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### 8. ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par IMDERPLAM à son siège social – Mas des Bonnes Oues – RD 106 – 34130 Candillargues